

CONSEIL D'ECOLE N°1 RPI BEYNAC-BURGNAC-MEILHAC 12 NOVEMBRE 2018

- **Tour de table**

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Fontanille, Jagaille, Lacour, Léonard, Rogron, Sells et M. Tessier.

Maires : Mrs Couty, Desbordes et Massy

Adjoint et Conseillers municipaux : Mmes Braud, Fluhr, Henrion, Lascaux, Rochette, Val, M. Escoubeyrou, Mousnier, Rebeyrol

Secrétaire de Mairie : Mme Kabeya.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Carpezat, Chagnon, Chassain, , Froidefond, Grancoing, Farges, Kaczanowski, Pailler, Rejeaud, Périchon, Teixeira et M. Prunières.

DDEN : Mme Balestrat

Sont excusés :

- M. Hugon, IEN
- Mme Lintz, (Enseignante, école de Burgnac)
- Mme Penot (DDEN Burgnac-Meilhac)
- Mme Mougin-Gadeaud, parent d'élèves à Beynac
- Mme Fouquart, parent d'élèves à Burgnac

Dates des prochains Conseils : mardi 12/02 et jeudi 6/06

Lecture de l'ordre du jour :

- présentation du règlement du conseil d'école
- vote du regroupement des conseils d'école du RPI
- Vote du règlement intérieur des écoles du RPI* (basé sur le règlement départemental)
- bilan des effectifs 2018-2019
- prévision des effectifs 2019-2020 (recensement des enfants nés en 2016 et 2017 sur les 3 communes)
- bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)
- Bilan de la nouvelle organisation des entrées et des sorties pour les élèves de l'école de Burgnac
- présentation des exercices de sécurité effectués

- coopérative scolaire
- activité natation
- sorties scolaires
- comportement irrespectueux de certains élèves envers le personnel communal, lors de la pause méridienne
- questions des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Sells.

● **Présentation du règlement du Conseil d'école.**

Article D411-1 du Code de l'Education (Modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015_- art. 8)

- Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° **Le directeur de l'école**, président ;

2° **Deux élus :**

a) **Le maire** (ou son représentant) ;

b) **Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal** ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

3° **Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;**

4° **Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;**

5° **Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école**, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° **Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.** (DDEN)

7° **L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.**

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

- Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés au septième alinéa (4°) du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants

handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

● **Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.**

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'écoles pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

Mme Rogron est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2018-2019.

Le vote est effectué. Aucune abstention ni vote contre.

Le regroupement des Conseils d'écoles est adopté à l'unanimité.

● **Vote du règlement intérieur des écoles du RPI.**

- Rappel des titres.
- Inscription et admission des élèves
- Fréquentation et obligation scolaire
- La vie scolaire
- Surveillance et sécurité des élèves
- Dispositions finales

Seule la partie concernant l'organisation du temps scolaire a fait l'objet d'une modification en raison du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

« *La durée hebdomadaire de la scolarité à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à 24*

heures. Les vingt-quatre heures d'enseignement sont organisées sur 4 jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi. La classe commence à 8h50 et se termine à 16h20. La pause méridienne est d'1h30. L'accueil des élèves par les enseignants se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, le matin et l'après-midi.

Chaque élève peut bénéficier d'un temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires(APC) par semaine, dont l'organisation, propre à chacune des écoles du RPI, a été validée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le temps d'APC n'est pas obligatoire pour les élèves, tout parent qui souhaiterait récupérer son enfant avant le début de l'activité y est autorisé.

Le vote est effectué. Aucune abstention ni vote contre.

Le règlement intérieur des écoles de RPI est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'organisation du temps d'APC pour chacune des écoles.

- Pour l'école de Burgnac.

Dans le cadre des APC, les enseignantes ont choisi de proposer du soutien scolaire en petit groupe. Elles auraient souhaité le proposer de 12h15 à 12h30, 3 fois par semaine pour qu'il s'inscrive dans la continuité de la matinée, moment où les élèves sont encore suffisamment réceptifs. Cela aurait permis également de ne pas mobiliser les familles pour amener ou récupérer leur enfant, déjà sur place.

Toutefois, cette organisation n'a pu se concrétiser car le décret n°2013-77 (du 24/01/13) impose un temps de pause méridienne d'1h30 minimum pour chaque enfant, et aucune dérogation n'est à ce jour possible.

Les enseignantes ont donc été amenées à placer le temps d'APC après la classe, de 16h20 à 17h20 comme suit : le mardi pour les CP et les CE2 et le jeudi pour les CE1.

- Pour l'école de Beynac

Les APC se font sur 3 x 20 minutes les lundi, mardi et jeudi de 16h20 à 16h40. Ils se font sous forme de soutien. Les enseignantes sont comme l'ensemble des enseignants du RPI soumises aux contraintes des horaires de bus, ce qui ne permet pas de prendre l'ensemble des enfants malgré l'accord des parents.

- Pour l'école de Meilhac

Les enseignants organisent des séances d'APC le mardi de 16h30 à 17h30, une pause de 10 minutes étant laissée aux élèves après la fin des cours. Les deux groupes des deux classes sont regroupés pour un atelier autour du scrabble duplicate, encadré par les deux professeurs, atelier permettant de travailler certains aspects de la langue française, le calcul mental, ainsi que des compétences transversales telles que la concentration et l'anticipation..

M. Tessier précise que les deux classes participeront à un concours de scrabble organisé dans les écoles. Une finale locale aura lieu à Meilhac en salle polyvalente. Une finale régionale aura lieu à Limoges. Enfin une finale nationale aura lieu à Paris.

● **Bilan des effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2019.**

Les enseignants remercient Mme Kabeya, Secrétaire à la Mairie de Beynac, pour la mise à jour régulière des effectifs.

• **Effectifs 2018-19**

Beynac : 71 21 PS 34 MS 16 GS

Burnnac : 71 19 CP 23 CE1 29 CE2

Meilhac : 53 24 CM1 29 CM2

soit **195 élèves** répartis sur 8 classes soit 24.37 en moyenne

• **Effectifs 2019-20**

26 PS 21 MS 34 GS 16 CP 19 CE1 23 CE2 29 CM1 24 CM2

soit **192 élèves** répartis sur 8 classes soit 24 en moyenne

Mme Audonnet intervient pour informer que si ces effectifs se maintenaient ainsi, il serait peut-être envisagé de faire monter des élèves de GS à l'école de Burnnac (cela s'est déjà produit auparavant). En effet, 81 élèves sont prévus sur Beynac et 58 sur Burnnac, les 2 écoles ayant 3 classes chacune. Mme Rogron précise que dans le cas où il y aurait une classe de GS/CP, des aménagements non négligeables seraient sans doute à prévoir, tels que la présence d'un personnel supplémentaire sur une partie de la matinée, l'adaptation du mobilier ...

● **Bilan des travaux et équipements**

• **Pour l'école de Beynac**

Avant toute chose, les enseignantes informent les mairies que le recrutement des 2 personnes supplémentaires actuellement en poste au moment du repas et de la garderie est fort appréciable. Ce sont des personnes de qualité qui ont su s'intégrer facilement aux personnels communal et enseignant, et qui se sont montrées très volontaires au moment des remplacements au pied levé.

- **Effectués** : Les enseignantes remercient la municipalité ainsi que M. MAZABRAUD, cantonnier, pour l'installation de nouveaux portemanteaux dans le couloir menant à la classe de Mme JAGAILLE, la pose d'un demi-chevalet de peinture dans cette même classe ; la fixation de meubles dans la classe de Mme AUDONNET; la mise en place d'un fond pour la cuisine du coin jeux de Mme LEONARD ; le remplacement du grillage de la cour de récréation.

- **A venir** : Mme Audonnet demande s'il y aurait sur le RPI un tableau noir magnétique et sans rabat en bon état pour remplacer celui de Mme JAGAILLE. M, Massy, maire de Meilhac, pense qu'il y en

aurait un sur Meilhac, (utilisé avant l'installation des nouveaux tableaux blancs). Mme Audonnet indique donc qu'elle se rapprochera de la mairie de Meilhac et remercie les mairies par avance.

Mme Audonnet demande s'il est possible d'installer des étagères dans le renforcement de l'entrée de classe de Mme JAGAILLE. M. Couty informe que cela est prévu dans la semaine.

Mme Audonnet informe qu'il n'y a plus de papier absorbant à recharger, au niveau des sanitaires, bien qu'elle en ait fait la demande en septembre. Elle souhaite que ce problème soit rapidement résolu.

- Pour l'école de Burgnac :

Mme Rogron remercie la municipalité de Burgnac pour les travaux effectués.

Effectués

- réparation de la poignée du grand portail côté chaufferie. (Les enseignantes demandent s'il serait possible de refaire des clefs supplémentaires)
- changement de la canne qui permet de fermer ou d'ouvrir le store dans la classe de Mme Lintz
- installation d'un téléphone fixe dans le nouveau bâtiment
- ajustement du store du préfabriqué
 - achat de 5 tables et 5 chaises pour les élèves de CE2
 - achat d'un petit meuble de rangement pour compléter la partie « bureau de Direction »
 - pose d'une sonnette au portail du bas avec l'installation de 2 carillons (un dans la classe de Mme Rogron et un autre dans la cantine.)

Demande : l'installation d'un panneau d'affichage au portail du bas et l'enlèvement de la sonnette au portail du haut.

- Pour l'école de Meilhac

M. Tessier remercie la municipalité de Meilhac pour sa réactivité lors de petites demandes au quotidien.

Effectués :

- parquet de la classe de M. Tessier vitrifié
- toilettes de la classe de M. Tessier terminées
- mise en conformité du système d'alarme incendie
- estrade sur mesure dans la classe de Mme Sells

Demandes :

- pose de rideaux dans la classe de M. Tessier (PPMS)
- sonnerie portail pour la classe de Mme Sells à réviser
- accès à la salle polyvalente et au stade par le chemin sécurisé le long du champ

- **Bilan de la nouvelle organisation des entrées et sorties des élèves pour l'école de Burgnac.**

Rappel : Il avait été proposé lors du dernier Conseil, de repenser l'organisation de l'accueil des élèves sur l'école de Burgnac afin de mieux sécuriser l'accès à l'école.

En concertation avec la Mairie de Burgnac, il y a maintenant deux points d'accès distincts.

- Le parking du haut est réservé au bus et aux véhicules des enseignantes.
- Le parking du bas est mis à la disposition des familles pour déposer ou venir récupérer leur enfant.

Toute personne souhaitant accéder à l'école doit le faire par le portail du bas. Celui-ci étant fermé pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de sonner.

Seules les personnes venant récupérer un élève de CP ou de CE1 au soutien, peuvent exceptionnellement se garer sur le parking du haut.

Mme Rogron souligne que cette nouvelle organisation lui semble positive et qu'elle n'a pas entendu d'écho défavorable.

- **Présentation des exercices de sécurité réalisés dans chaque école.**

Cette année encore les classes réaliseront différents exercices de sécurité.

- 2 exercices en lien avec le risque d'incendie
- 2 exercices en lien avec le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) à savoir un exercice de confinement (prévention risque type « tempête ») et un exercice dit « alerte-intrusion ».

Chaque type d'exercice répond à un protocole particulier notifié dans le PPMS.

Voici le bilan des exercices effectués :

Beynac :

- ***Exercice PPMS Attentat Intrusion***: réalisé le 24/09/2018. Les lieux de confinement ont été respectés ainsi que les consignes de sécurité. Les problématiques restent les mêmes : signal sonore (corne de brume) audible mais donné par l'extérieur donc risque (limite de ce genre de signal). Mme Audonnet demande où en est la réflexion sur un système reliant les 3 bâtiments (les mairies y réfléchissent mais cela représente un investissement coûteux) ; fermeture des portes de la classe de Mme Audonnet par l'extérieur donc prise de risque. Mme Audonnet a demandé à M. COUTY s'il était possible de renforcer le volet de la pièce de confinement car il s'ouvre facilement de l'extérieur et s'il était envisageable de passer la fenêtre en double vitrage.

- **Exercice Incendie** : réalisé le 01/10/2018. Les alarmes de tous les bâtiments se sont déclenchées correctement. Cependant, lors de l'extinction, trois d'entre elles ont dû être désarmées en enlevant la pile car la clé seule ne suffisait pas. La mairie en a été informée et elles ont été ré-armées.

Burnnac :

- le 1^{er} exercice incendie a été réalisé le 04/10 pour les 2 classes du haut. Le cantonnier et Mme Rogron ont déclenché les deux boîtiers car ils ne sont pas en réseau. Il est apparu que l'intensité sonore de l'alarme ne permet pas de l'entendre d'une classe à l'autre. Mme Rogron demande s'il serait possible de reconfigurer les boîtiers pour qu'ils se déclenchent simultanément.

Le second exercice sera effectué pour le bâtiment du bas.

- L'exercice « alerte-intrusion » a été réalisé le 18/10 pour les 3 classes. Il ne s'agissait pas d'un exercice inopiné, les élèves en ont été informés quelques minutes avant afin de revoir les consignes.

Ces dernières ont été bien accueillies par les élèves. La difficulté de l'exercice repose plus sur le moyen d'alerte. Pour l'instant, l'école ne dispose pas d'un signal satisfaisant, c'est-à-dire capable d'être entendu dans tous les bâtiments de l'école, de manière simultanée, sans se mettre à découvert.

Mme Rogron propose au Conseil d'école d'ouvrir une réflexion sur un moyen de communication rapide et efficace du type boîtier d'alerte, comme pour l'alarme incendie, en espérant que le prix d'installation ne soit pas démesuré par rapport à la probabilité qu'une intrusion malveillante se produise.

Meilhac :

Un exercice incendie a été réalisé le 10 septembre. L'exercice a révélé un dysfonctionnement au niveau de la sonnerie dans le bâtiment de la classe de Mme Sells.

Un exercice « alerte-intrusion » a été réalisé le 18 octobre. M. Tessier a souhaité lors de cet exercice envisager un retrait des classes pour leur mise en sécurité : vers la salle polyvalente pour la classe de Mme Sells, vers la cantine puis la mairie pour la classe de M. Tessier.

M. Tessier indique qu'il manque des rideaux occultants dans sa classe, ainsi qu'un signal d'alarme en réseau pour répondre aux critères de satisfaction prévus par le PPMS.

● **Coopératives scolaires.**

Les coopératives scolaires permettent aux enseignants de financer des sorties, des spectacles ou l'achat de matériel.

Le même fonctionnement que l'année passée est évoqué, à savoir deux coopératives distinctes : une pour l'école de Beynac, et une qui regroupe les écoles de Burnnac et Meilhac.

Les bilans financiers ont été validés par l'OCCE, organisme qui abrite juridiquement la coopérative.

Les enseignantes de Beynac remercient les parents ainsi que l'association de parents pour leur participation financière.

Mme Audonnet indique qu'il restait environ 200 euros sur la coopérative pour l'année 2017/2018.

En accord avec les élus, que les enseignantes remercient, ces dernières prendront une part du budget bus afin de meubler leur classe. M. Rebeyrol explique qu'en fait l'accord a été donné pour que ce budget soit utilisé pour du matériel pédagogique et que pour l'achat de mobilier, les enseignants pouvaient se rapprocher des mairies qui prendraient sur le budget dédié à cela.

Concernant la coopérative Burgnac-Meilhac, on peut noter que Mme Lintz en devient mandataire depuis cette rentrée et prend pour l'occasion la fonction de trésorière ; Mme Rogron et M. Tessier restent également mandataires.

Les enseignants remercient tous les parents qui ont contribué à alimenter la coopérative ainsi que l'Association Maxi 'Mômes pour ses généreux dons de rentrée (350 euros par classe).

- **activité natation**

Les enseignants remercient les parents qui ont passé l'agrément piscine afin d'accompagner les classes. Sans leur concours, cette activité ne serait pas réalisable. Ils remercient également les Mairies qui financent les transports pour cette activité.

Ce sont les élèves de CE1 qui ont débuté la natation le 21 septembre. Les CP vont prendre le relais le vendredi 16/11 et la classe de CE2 enchaînera du 11/01 au 15/02. Les élèves de l'école de Meilhac effectueront ensuite leurs séances jusqu' à mi-juin.

Chaque classe effectuera 6 séances.

- **Sorties scolaires**

Les enseignants remercient d'avance tous les parents accompagnateurs. Ils remercient également les Mairies qui financent les transports à hauteur de 1500 euros par école.

Beynac :

Les 3 classes de maternelle avaient été inscrites à des spectacles en décembre et avril à la mégisserie de Saint-Junien, mais seuls les élèves de Petite Section ont été retenus. Le spectacle aura donc lieu le mardi 4 décembre. Les enseignantes recherchent d'autres spectacles.

Etant donné qu'il n'y a plus de mise à disposition du bus par la communauté de communes, les GS de Mme JAGAILLE n'iront pas au gymnase cette année, les tarifs des transporteurs étant plus élevés.

Burnac :

- Rencontres EPS :

- CP/CE1 : multi activités cycle 2, le 20 juin sur la journée

- CE2 : cross autour du lac de Saint Hilaire les Places le 29/11 après-midi.

Gymnase de Bosmie : pour l'instant Mme Rogron étudie la possibilité d'amener sa classe de CE2 en période 4 (mars-avril) pour faire du basket sur 6 séances. Elle souhaite demander des devis à différents transporteurs pour estimer le coût et la part que cela représenterait au sein du budget transport. Ces sorties demanderont également la présence d'accompagnateurs disponibles les mardis après-midi.

- Spectacles : Les trois classes sont pré-inscrites à un spectacle intitulé « Mange tes ronces. »

Il est proposé par la Mégisserie de Saint-Junien. Le nombre de places étant limité, les enseignantes attendent la confirmation de leur inscription.

- Dans les idées de projets, les classes de Burgnac aimeraient retravailler avec Mme Merlet à Puycheny. Les enseignantes ont également envie de proposer à leurs élèves des activités autour de la mythologie grecque. (Elles vont étudier la possibilité de combiner les deux.)
- LECTURE : CE1 et CE2 renouvellent leur participation au Prix des Incorruptibles.

Il consiste en la lecture et l'étude d'un certain nombre d'albums imposés, avec en fin d'année la participation à un vote national, à l'issue duquel le Prix des Incorruptibles sera décerné à un auteur.

- CORRESPONDANCE SCOLAIRE : les élèves de Mme LINTZ correspondent avec une classe de CE1 de l'école Joliot Curie située à Limoges. Deux rencontres sont prévues dans l'année.

Meilhac :

Sorties EPS :

- cross à Saint-Hilaire-Les-Places le 29 novembre
- basket-ball à Nexon le 14 février
- athlétisme à Nexon le 6 juin
- rugby/pétanque à La Roche L'Abeille le 2 juillet
- 6 séances basket au gymnase de Charroux (les coûts du transport sont à l'étude) en période 3

Projet Fantacirque

Un spectacle sera présenté sous le chapiteau de Nexon le 25 juin par les deux classes, de même que pour toutes les classes de Haute-Vienne participant au projet. Les familles n'y seront pas conviées mais un enregistrement vidéo pourra être proposé. Le même jour, les élèves assisteront à un spectacle financé par les partenaires du projet (USEP et OCCE).

Une répétition sous le chapiteau est prévue le jeudi 4 avril. A cette occasion, il est envisagé d'aller sur le site de Chalucet (gratuité du transport financé par le département).

Médiathèque de Flavignac

Une sortie sera financée par la communauté de communes des pays de Nexon et des monts de Chalus.

Voyage scolaire

Les deux classes de Meilhac partiront les 3 et 4 juin 2019 dans le parc naturel des volcans d'Auvergne (découverte du site – Vulcania).

Visite du collège

La classe de CM2 de M. Tessier se rendra une journée au collège d'Aixe-sur-Vienne.

- **Comportement irrespectueux de certains élèves envers le personnel communal, lors de la pause méridienne**

M. Desbordes, Maire de Burgnac, déplore le manque de respect de certains élèves de l'école de Burgnac envers le personnel, et la violence en actes et en paroles qui émerge. Il explique que les parents des enfants concernés seront convoqués en mairie et des sanctions seront envisagées (exclusion de la cantine). M. le Maire rappelle que le service de restauration scolaire fourni par la commune n'est pas obligatoire. Il craint également le retrait du personnel qu'il serait difficile de remplacer. Un cahier a été mis en place par le personnel de Burgnac afin de tenir un relevé des incivilités constatées.

Il est précisé que des jeux ont été remis en place sur le temps de pause méridienne et qu'ils pourraient être supprimés si le comportement des enfants ne s'améliorait pas. Un point est également fait sur le caractère diffamatoire de certaines rumeurs qui, partant d'un fait anodin, mettent en doute le professionnalisme de certains membres du personnel. Il est évoqué le cas suivant : un geste simple pour déplacer un enfant qui ne se tenait pas dans les espaces adéquats, a été transformé et exagérément amplifié. La personne de service concernée s'est sentie très touchée par les fausses informations qui lui sont revenues. Il est donc essentiel de se montrer très vigilant quant aux informations qui circulent et d'en vérifier la véracité avant de participer à la propagation de rumeurs.

M. Massy, Maire de Meilhac, confirme cette tendance qui s'installe depuis quelques années. Il déplore lui aussi le manque de respect général des élèves envers les adultes. M. Massy souligne d'ailleurs les effets de groupe qui amplifient les débordements. Il est devenu impossible de manger en cantine dans un bruit « acceptable ». Il évoque les difficultés pour le personnel d'encadrement qu'il craint de voir partir. Il explique qu'il a reçu un groupe de cinq parents d'élèves avant les vacances de la Toussaint. Il a été décidé qu'une pause de dix minutes serait accordée aux élèves avant leur passage en cantine pour qu'ils puissent se dépenser un peu avant d'enchaîner sur la restauration. Il n'est pas impossible que cette pause soit même portée à quinze minutes. Le personnel a été réaffecté sur différents services : Ambre en cuisine, Aymeric et Bernadette en salle. En outre M. Massy procédera pour sa commune de la même façon que M. Desbordes à Burgnac, les parents des enfants concernés seront convoqués en mairie et des exclusions de la restauration scolaire seront envisagées.

Un éventuel fonctionnement à deux services est suggéré. M. Massy s'y oppose en évoquant le fait que le projet de la nouvelle cantine avait été essentiellement conçu dans l'objectif d'organiser un seul service et que ce serait faire un pas en arrière. Sceptique, M. le Maire concède qu'un essai d'une semaine pourrait se faire éventuellement pour tester un fonctionnement à deux services.

● Questions supplémentaires

BEYNAC - Certains parents regrettent le manque de communication quant au changement dans la préparation des repas. Quelles en sont les raisons ? Cette solution est-elle temporaire ?

M. Couty, Maire de Beynac, explique qu'il a dû répondre dans l'urgence au désistement d'une cantinière. Il espère que cette solution sera temporaire, une cuisinière étant recherchée. Cependant, la restauration via API est envisagée jusqu'à la fin de l'année scolaire à Beynac.

Il est rappelé que l'équilibre alimentaire se fait sur une période d'un mois, non au repas dans son individualité, répondant ainsi à l'interrogation des représentants de parents d'élèves qui sont pour certains surpris par certains menus.

Quelques problématiques émergent de la part des représentants des parents d'élèves : la qualité des

repas serait en question puisqu'il semble que beaucoup d'enfants mangent peu et se plaignent de ne pas apprécier la cantine. Faut-il payer pour « rien » ?

Les enseignantes de Beynac précisent qu'elles ont testé à plusieurs reprises la restauration API de leur école et qu'elles confirment que la qualité n'est pas toujours au rendez-vous (certains plats sont secs, certaines sauces très fortes, la cuisine manque de sel...).

M. Massy, Maire de Meilhac, renouvelle le désir de recruter un cuisinier mais qu'en attendant ce recrutement, le recours à la restauration API sera effective, au moins jusqu'aux vacances d'hiver.

MEILHAC - Pourrait-on avoir un retour sur les questionnaires passés auprès des élèves ?

La mairie explique qu'un questionnaire a été distribué à la fin d'un repas pour recueillir l'avis des enfants (un peu sur l'idée d' « un dîner presque parfait »). Les retours ont été plutôt enthousiastes pour 60% d'entre eux. Certains souhaits ont été également émis (moins de bruit à la cantine, retour de Pierrette notamment).

RPI - Serait-il possible de laisser plus de souplesse aux parents lors de l'accueil de leur enfant (surtout pour les plus petits) notamment le matin dans la salle de garderie ?

M. Couty explique qu'un sas d'accueil a été mis en place pour des raisons de sécurité, on ne laisse donc pas les parents circuler dans la garderie. De plus, l'espace ne le permet pas. Les représentants des parents d'élèves évoquent la difficulté de certains parents à laisser leur enfant de petite section à la porte, un accueil un peu plus chaleureux de la part du personnel aurait peut-être aidé à faciliter ce moment délicat de séparation. M. Couty fera remonter cette demande auprès du personnel. Les enseignantes de Beynac précisent que le personnel est soumis à ce moment là au "stress" de la clé. Il faut que la porte soit vite refermée, celle-ci donnant directement sur la rue.

RPI - Comment s'explique l'augmentation des tarifs de la garderie et du repas ? En cas d'absence de son enfant à la cantine, quelle personne faut-il prévenir ?

Les mairies expliquent qu'il s'agit simplement d'une répercussion du coût général de fonctionnement lié à l'emploi de personnels, au coût des denrées, à l'augmentation du prix du gaz ...

Il est précisé qu'un repas sur le RPI revient à 5,40 euros et qu'il n'est facturé que 3,10 euros.

En ce qui concerne l'absence d'un enfant en cantine, il conviendra d'appeler la mairie concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Rogron lève la séance.